



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	S. Moget, présidente F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, J. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J. Cocquio, J.-M. Schornoz
Excusée :	I. Walthert
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire P. Hess, comptable
Procès-verbal :	J. Turin

La Présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014

➤ Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, moins une abstention

- M. George propose de présenter le point 6, soit les rapports de commission, avant le point 4 qui traite du budget 2015.

➤ Cette proposition est acceptée à l'unanimité

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La séance d'installation des conseils municipaux du canton de Genève est fixée au mardi 2 juin 2015.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communication de Mme Zach :

Le secrétariat a envoyé aux cinquante locataires de cases du congélateur un courrier expliquant la situation et demandant si oui ou non ils souhaitent continuer à pouvoir bénéficier du congélateur vu l'adaptation des tarifs au 1^{er} janvier 2015 et vu les travaux importants à effectuer. Au total, trente personnes ont répondu par la négative et seules quatre par la positive. L'installation sera donc définitivement arrêtée et les locataires auront jusqu'à mi-janvier pour vider leur case. Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

Communications de Mme Bolle de Paoli :

Concernant Cap Emploi, les communes faisant partie du dispositif (à savoir les communes de la Champagne ainsi que Bernex et Conignon) ont décidé de faire participer les entreprises de chaque commune qui pourraient accueillir éventuellement un stagiaire. La participation serait ainsi étendue à d'autres groupements que les mairies et les espaces verts.

Pour ce faire, la commune d'Avusy organise une soirée pour les entreprises le mardi 25 novembre afin que le dispositif Cap Emploi leur soit présenté. Par la suite, ces entreprises pourront éventuellement s'investir en embauchant un ou plusieurs stagiaires.

Il avait été discuté que la commission sociale et celle des finances se rencontrent avec M. Barthelemy Roch (maire de la commune d'Aire-la-Ville) et M. Michel Apotheloz (son adjoint) pour la présentation du futur projet de crèche. La date convenue pour la réunion est la suivante : le jeudi 6 novembre à 19h30 à la mairie de Cartigny.

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission des bâtiments :

Le rapport est distribué en séance et M. George en donne lecture.

Rapport de la Commission des bâtiments concernant l'état des bâtiments communaux et leur évaluation

La Commission des bâtiments s'est réunie les 30 juin et 19 septembre 2014.

Lors de la séance du 30 juin 2014, monsieur Daniel JAQUENOUD a passé en revue les divers travaux d'entretiens courants et quelques travaux plus lourds pour les bâtiments communaux (cf. annexe).

Lors de la séance du 16 septembre 2014, il a été discuté de l'opportunité de faire un bilan, une évaluation des immeubles communaux dans l'idée de planifier pour les 10 prochaines années les éventuelles réparations ou rénovations importantes et d'en chiffrer leur coût.

Ce bilan devrait aussi évaluer s'il est rentable ou non de rénover un immeuble (par ex. les Trois-Fontaines) ou s'il ne vaudrait pas mieux le vendre.

La commission propose de ne pas évaluer la Mairie et la chaufferie/caserne des pompiers vu leur construction ou rénovation récente.

Elle suggère d'échelonner les évaluations comme suit :

2015 : Trois-Fontaine et ancienne école
2016 : Café et poste-épicerie
2017 : Salle communale et école

Concernant l'ancienne école, la commission préconise d'attendre les résultats de l'évaluation pour étudier le type de valorisation (ou non) du 2^{ème} étage. Les cas échéant, il faudra déterminer quels sont les besoins futurs de locaux pour la Commune.

La même démarche devra être entreprise concernant une étude de valorisation ou de développement des deux parcelles « PTT/ancienne école » et de l'intérêt d'acheter une parcelle voisine.

- M.Hess annonce qu'un devis a été réalisé. Il se chiffre à CHF 12'500.- par bâtiment pour les 4 bâtiments suivants : Trois-Fontaine, ancienne école, café et poste-épicerie. Cela représenterait un coût de CHF 50'000 dont une partie est déjà incluse au budget 2015. L'analyse consiste à évaluer les travaux de façades, toitures, menuiseries extérieures, porte-fenêtre, velux, chauffage actuel, bilan thermique, chauffage aux sanitaires, installations sanitaires, installations électriques et collecteurs OP/EU.

Rapport de la Commission des affaires sociales et scolaires :

Le rapport est distribué en séance et Mme Dubouloz en donne lecture.

1. Subvention :

Comme annoncé dans le rapport de commission du 1^{er} septembre, nous avons rencontré Mme Pellaud, présidente de l'association « Terre des Sourires » qui œuvre au Laos. Mme Pellaud nous a fait une présentation du fonctionnement de cette association ainsi qu'un exposé des projets en cours. L'association « Terre des Sourires » mène des projets dans les domaines suivants :

- la santé : dispense des formations de base au niveau médical
- l'éducation : construction d'écoles
mais ses actions sont prépondérantes dans le domaine
- d'apport d'eau potable : construction de puits et de citernes de stockage d'eau

À ce jour, « Terre de Sourires » a déjà une bonne expérience dans le domaine de l'apport d'eau puisqu'elle a réalisé plus de 6 puits et 12 citernes de stockage dans des villages donnant ainsi l'accès à l'eau potable à plus de 5'000 personnes. L'association travaille en étroite collaboration avec le gouvernement et les autorités locales.

Les projets de cette association pour l'année 2015 sont la construction de 2 puits et 4 citernes à eau ainsi que la construction de 2 écoles.

Les frais de réalisation de construction d'un puit s'élèvent à Frs 5'560.-

La somme d'argent que nous disposons normalement pour la rubrique « aide humanitaire à l'étranger » pour l'année 2015 s'élève à Frs 2000.- (en raison de la diminution de la subvention accordée au Centre de Pô) cependant la commission vous propose de verser une somme un peu plus conséquente afin de pouvoir permettre la réalisation complète d'un projet concret et ponctuel.

La commission sociale vous propose donc à l'unanimité de soutenir la construction d'un puit en versant une subvention de Frs 5'560.- à cette association.

L'association fonctionne ici en Suisse avec une équipe de 3 personnes qui prennent à leur charge l'entier des frais liés au fonctionnement de l'association ainsi qu'à leurs déplacements sur le terrain. Quant aux frais liés au travail des 4 personnes du pays qui travaillent sur place pour l'association, ces derniers sont pris intégralement en charge par une entreprise. Ainsi, la subvention que nous vous présentons ce soir sera entièrement versée à destination du projet que nous vous proposons de soutenir.

2. *Escalade des aînés :*

Comme annoncé précédemment, ce sont Laurence et Thibaud Cogne qui concocteront le repas principal et le menu est en cours d'élaboration. Nous nous en réjouissons !

- M. Cogne fait remarquer qu'il y a une incohérence entre le procès-verbal précédent qui indique que les fonds à disposition pour la rubrique "aide humanitaire à l'étranger" sont de CHF 1'000 (page 5) et ce rapport qui annonce CHF 2000. La correction va être faite dans le dernier procès-verbal pour indiquer CHF 2000 au lieu de CHF 1000.
- La présidente procède au vote pour savoir qui accepte d'allouer cette somme à Terre des sourires.

➤ Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents

Rapport de la Commission culture, loisirs, sports :

Le rapport est distribué en séance et M. Loeffel en donne lecture.

Rapport de la commission culture, loisirs, sport concernant le bicentenaire

La commission culture, loisirs, sport s'est réunie le 22 septembre 2014 en présence de Mme Isabelle Walthert, adjointe.

Malheureusement une seule personne du village s'était rejointe à la commission pour cette séance qui avait comme but de consolider le programme de la fête prévue pour le 30 mai 2015. Donc, il y aura plus de travail à être fait par les membres de la commission et par Daniel Jaquenoud et Pierre-Yves Christen qui ont signalé d'être prêt à donner un coup de main.

Le résultat des discussions est résumé dans la pièce jointe.

Le programme sera présenté au Conseil Municipal lors de la réunion du 13 octobre et aux présidents et délégués des associations villageoises lors d'une réunion prévue pour le mardi 28 octobre. Sans l'engagement des associations, la fête ne pourra pas avoir lieu.

Complément d'info reçu après la séance : Le groupe Feuillu n'est pas disponible le 30 mai 2015. Comme il s'agit d'une activité centrale de notre programme, nous devons prévoir un changement de date et déplacer la fête au 6 juin 2015.

- M. Pignat informe l'exécutif qu'une infrastructure de petites tentes pourrait être installée pour l'occasion et conservée jusqu'aux promotions, soit presque un mois, ce qui préoccupe Mme Bolle de Paoli quant au coût de location.
- M. Loeffel ajoute que tout au long de la journée un marché artisanal fera partie intégrante de la fête. Ce marché sera accompagné d'une partie officielle avec Mme Valérie Fontaine, auteur du livre encore non édité « Mon village » à propos de Cartigny. Elle présentera son œuvre au public. L'idée serait d'éditer ce livre d'ici là pour que des exemplaires puissent être vendus ou offerts en guise de reconnaissance pour le travail de l'auteur.

Ensuite, le programme continuera avec la troupe Feuillu et son spectacle de danse. M. Loeffel ajoute qu'il y aura une animation pour le public présent, un repas et un bal en musique pour terminer la journée. Les F 15'000 destinés à cet évènement sont déjà au budget 2015.

5. Présentation du budget 2015 - Rapport de la commission des finances

Le rapport est distribué en séance et Mme Gisler en donne lecture.

Le budget prévoit des recettes de Frs 3'141'096.- (Frs 2'915'083.- en 2014) et des dépenses de Frs 3'135'146.- (Frs 2'914'607.- en 2014), soit un bénéfice de recettes de Frs 5'960.- (Frs 476.- d'excédent de recette en 2014). Pour rappel, les recettes sont calculées sur la base d'un centime à 43.

Conclusion :

Comme expliqué précédemment, le budget présenté prévoit un excédent pour l'exercice 2015 d'un montant de Frs 5'950.--. Comme susmentionné, ce budget est équilibré sans avoir eu besoin de recourir à la provision pour différence d'évaluation, ni en procédant à une surévaluation de nos recettes fiscales.

Même si l'administration fiscale cantonale nous annonce de meilleures recettes pour 2015 par rapport aux années précédentes, il convient de rester prudent dans nos dépenses, notamment au vu de l'incertitude que nous subissons dans l'estimation de nos recettes.

- Concernant la rubrique « Culture et loisirs » au poste frais divers, M. Schornoz aimerait savoir, en ce qui concerne les CHF 5'000 dans le cadre du bicentenaire, si l'auteur du livre se charge de vendre les 500 exemplaires ou si la commune les achète et s'occupe de les revendre.
Mme Dubouloz informe l'exécutif que l'idée est d'acheter la totalité des exemplaires, d'en vendre une partie durant la journée du bicentenaire et d'utiliser le reste pour les offrir au sein de la commune lors d'occasions diverses.
M. Loeffel indique qu'il ne s'agit pas d'un dédommagement pour l'écrivaine mais uniquement du coût pour l'édition du livre.
- Concernant la rubrique « trafic régional » au poste honoraires & prestations, M. Schornoz désirerait savoir si, bien qu'Avully ait repris la gestion complète des cartes CFF, la commune de Cartigny en bénéficie toujours.
Mme Zach lui répond par la positive et précise que les 10 cartes journalières CFF à Bernex sont également à disposition de nos habitants.
- Concernant la rubrique « Autres loisirs » au poste honoraires & prestations, M. George aimerait savoir s'il s'agit du même montant que les autres années.
Mme Bolle de Paoli informe l'exécutif que le montant est plus élevé cette année à cause du coût d'une probable sortie en bateau.
M. Cogne souhaite informer les conseillers que les cartes journalières incluent également les trajets en bateau et suggère l'utilisation de l'abonnement demi-tarif pour les participants qui le posséderaient.
- Concernant la rubrique « Culture et loisirs » au poste frais divers, M. George souhaiterait avoir quelques précisions au sujet de l'association projet Dance.
Mme Bolle de Paoli explique que la commune a été approchée par cette association au style contemporain qui a proposé de travailler avec les enfants en atelier pour leur faire pratiquer le mouvement (puisque l'école de Cartigny ne dispose plus de professeur de rythmique depuis

quelques années) durant la journée. Et ensuite, en début de soirée, les activités seront ouvertes aux villageois à travers différents ateliers aussi bien techniques que basés sur les répétitions d'un des spectacles de la troupe pour finalement assister à la répétition et à la chorégraphie. Les professeurs vont être informés de l'évènement lors du conseil d'établissement prévu demain. La commune d'Aire-la-Ville pourrait être intégrée au projet. La réponse des enseignants sera communiquée à Mme Walthert qui la communiquera à son tour à la commission culture et loisirs.

- Concernant la rubrique « Conseil municipal » au poste dédommagement, M. George ne voit pas l'opportunité d'augmenter les dédommagements par séance des conseillers et propose de rester aux CHF 30 initiaux. De plus, il pense que vis-à-vis de la population dans ces temps difficiles, il est difficile de défendre ce genre d'augmentation.
M. Cogne estime que certaines commissions demandent beaucoup de temps et que les participants devraient être dédommagés à la hauteur de la charge de travail.
M. Schornoz considère que cette augmentation représenterait un geste pour montrer aux gens tout le travail accompli. Il ne s'agit pas d'une histoire d'argent mais de principes.
- La Présidente procède au vote pour savoir qui accepte l'augmentation proposée.

➤ L'augmentation est acceptée par 8 oui, 2 non et 2 abstentions.

- Concernant la rubrique « Immeubles du patrimoine financier » au poste entretien immeuble Café de Cartigny, M. Loeffel ne voit pas la nécessité d'investir CHF 7'500 pour remplacer les luminaires puisqu'ils fonctionnent très bien. Si la décision de les changer devait toutefois se prendre, il propose que le Café participe aux frais à hauteur de 50%, soit CHF 3'750 et que l'autre moitié soit intégrée au budget.

➤ Cette proposition est acceptée à l'unanimité

- Concernant la rubrique « Entretien immeubles par tiers » et l'évacuation du congélateur, M. Schornoz désirerait savoir si cette somme de CHF 7'000 servira uniquement à l'évacuation ou également à un aménagement.
M. Hess précise qu'il y aura un aménagement à effectuer dans le local et que le coût est compris dans les CHF 7'000.-.

6. **Nomination des président-e-s et vice-présidente-e-s des locaux de vote pour 2015**

Le service des votations et des élections a fait parvenir un courrier à l'exécutif demandant de procéder à l'élection des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour l'année 2015. En vue de la nomination, l'exécutif a contacté les principaux acteurs, à savoir :

- M. Pierre Jaunin, président
- M. Séverin Bolle, suppléant du président
- M. Jean-Marc Schornoz, vice-président
- M. Stéphane de Paoli, suppléant du vice-président

Ces derniers ont tous accepté de reconduire leur fonction en 2015. Ils sont vivement remerciés par l'assemblée.

➤ Ces nominations sont acceptées à l'unanimité des membres présents

7. Propositions et questions :

- Concernant l'assemblée générale de l'ACG qui s'était tenue le 27 septembre, M. George aimerait avoir un résumé de ce qui a été dit.
Mme Bolle de Paoli transmet que des séances ACG sont agendées tous les mercredis sur octobre et novembre. Ensemble, il faut trouver une ligne directrice de travail qui convienne à toutes les communes, les petites comme les grandes. Le sujet du désenchevêtrement est important et nous ne manquerons pas de tenir informé le Conseil municipal de l'avancée du dossier.

Fin de la séance à 21h50.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....